

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 01 juin 2026, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Mario Lemire préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Mario Lemire	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Madame Mélise Beaulac	conseillère	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H11
05 personnes assistent à l’assemblée.

97-06-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L’ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

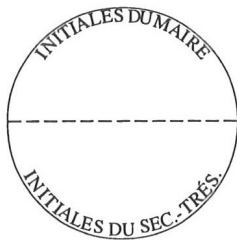
Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’ordre du jour.

98-06-2026

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 04 mai 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Jacob Morin, il est résolu à l’unanimité des conseillers que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

99-06-2026

5.1 ADOPTION DES COMPTES – MAI 2026

Sur proposition de Mme Mélise Beaulac, appuyé par M. Simon Lauzière, il est unanimement résolu d'adopter les comptes du mois de mai 2026 tels que présentés, pour un montant total de 167 946,07 \$.

Je soussignée, Camille Royer, trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

100-06-2026

5.2 CONFIRMATION DE LA FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – PIL.CHA

CONSIDÉRANT que Mme Charlène Pilote a été embauchée à titre de directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT que Mme Pilote a complété sa période de probation conformément aux conditions d'emploi établies ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de rendement réalisée démontre une intégration réussie, un bon niveau de compétence et une capacité à relever les défis liés au poste;

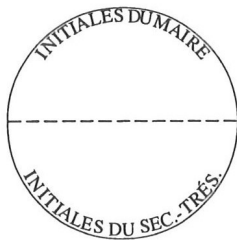
CONSIDÉRANT les recommandations favorables émises à la suite de la rencontre d'évaluation tenue le 19 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Éric Provencher
APPUYÉ PAR : Mme Mélise Beaulac
ET RÉSOLU ;

QUE le conseil municipal confirme la réussite de la période de probation de Mme Charlène Pilote ;

QUE Mme Charlène Pilote soit confirmée dans son poste de directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à compter du 24 mai 2026 ;

QUE les conditions de travail applicables à son poste soient maintenues conformément aux politiques en vigueur de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

101-06-2026

5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 635-1 CONCERNANT LES CARRIÈRES ET SABLIERES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 635

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François De Plaen
APPUYÉ PAR M. Jacob Morin

ET RÉSOLU que le règlement numéro 635-1, soit adopté tel que présenté ;

QUE ledit règlement modifie le règlement numéro 635 ;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

102-06-2026

5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE RICHMOND DANS LE CADRE DE L'EXPO RICHMOND FAIR

CONSIDÉRANT QUE l'Expo Richmond Fair constitue un événement d'envergure régionale contribuant au dynamisme social, culturel, touristique et économique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement met en valeur le milieu agricole, les producteurs, les artisans et les traditions locales ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation doit entreprendre une première phase de travaux visant notamment l'amélioration de la sécurité du site, de la circulation aux abords de la Route 143, des infrastructures d'accueil ainsi que des équipements technologiques nécessaires à la billetterie électronique ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cette première phase est estimé à 39 696,19 \$ avant taxes et qu'une partie importante des travaux sera réalisée bénévolement par les membres de l'organisation ;

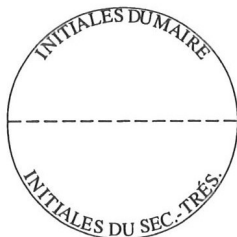
CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise par la Municipalité de Cleveland au nom de la Société d'Agriculture du Comté de Richmond ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Douglas Beard
APPUYÉ PAR : M. Jean-François De Plaen
ET RÉSOLU ;

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 1500 \$ à la Société d'Agriculture du Comté de Richmond (Expo Richmond Fair) afin de soutenir la réalisation de la phase 1 des travaux d'amélioration des infrastructures du site ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-700-00-970 ;

QUE le versement de cette contribution soit effectué selon les modalités administratives habituelles.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS SERVICE INCENDIE

15 appels (09 premiers répondants, 01 alarme de gaz, 01 entraide, 01 alarme incendie et 03 accidents).

103-06-2026

6.2 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – SERVICE INCENDIE

Communication est donnée de la directrice générale adjointe et trésorière relative à une demande du directeur du service incendie à l'effet d'autoriser un transfert des crédits disponibles du poste budgétaire 02-220-10-649 vers le poste 02-220-10-526 se résumant comme suit ;

02-220-10-649	- 2 500 \$
02-220-10-526	+ 2 500 \$

La directrice générale adjointe et trésorière confirme que les crédits nécessaires sont disponibles et recommande le transfert de 2 500 \$.

Sur proposition de M. Simon Lauzière et appuyé par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le transfert d'une somme de 2 500 \$ des postes budgétaires 02-220-10-649 vers le poste 02-220-10-526 comme demandé.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

104-06-2026

7.1 ACCEPTATION DE L'AVENANT NO 1 – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE EXP – PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES – RUE DE L'ÉGLISE (PAVL – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION)

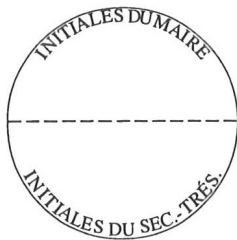
ATTENDU QUE la résolution 145-07-2025 autorisait l'octroi d'un mandat à la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis préliminaires dans le cadre du projet de réfection de la rue de l'Église ;

ATTENDU QUE le mandat initial visait uniquement la préparation des plans et devis préliminaires requis pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Sécurisation ;

ATTENDU QUE la firme Les Services EXP inc. a soumis, en date du 7 avril 2026, un avenant no 1 au contrat de service (ACS(1)-SHE539837), visant la réalisation des plans et devis d'appel d'offres, incluant notamment la gestion de l'appel d'offres, l'analyse des soumissions et l'émission des plans et devis pour construction ;

ATTENDU QUE cet avenant prévoit des honoraires additionnels sur une base horaire jusqu'à un montant maximal de 18 000 \$ (avant taxes) ;

ATTENDU QUE le montant total révisé du contrat pour les phases de plans et devis préliminaires et définitifs s'élève désormais à 38 000 \$ (avant taxes) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE toutes les autres clauses du contrat initial demeurent inchangées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Douglas Beard, appuyé par Jean-François De Plaen, et résolu à l'unanimité des conseiller :

QUE le conseil municipal accepte l'avenant no 1 au contrat de services professionnels de la firme Les Services EXP inc., daté du 7 avril 2026, pour un montant maximal additionnel de 18 000 \$ avant taxes, relatif à la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour le projet de réfection de la rue de l'Église ;

QUE le montant total autorisé pour ce mandat soit porté à 38 000 \$ avant taxes ;

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier, M. Alexandre Côté, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

105-06-2026

7.2 SOUMISSION REÇUE - TRAVAUX SUR UNE PARTIE DE LA CHAUSSÉE DU RANG 4.

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue pour des travaux sur une partie de la chaussée du rang 4 se résumant comme suit ;

- J. Noël Francoeur inc.

*Excavation d'une section du rang 4 sur une distance d'environ 140 Mètres :
23 000.00 \$ avant taxes.*

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyée du conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics, de retenir les services de J. Noël Francoeur inc. pour les travaux sur une partie du rang 4 au prix soumis de 23 000.00 \$, taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

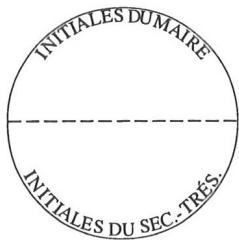
106-06-2026

7.3 SOUMISSION REÇUE - RÉPARATION DE PAVAGE INTERSECTION CHEMINS DES DOMAINES ET DE LA RIVIÈRE.

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue pour des travaux de réparations de pavage à l'intersection du chemin des domaines et du chemin de la rivière se résumant comme suit ;

- Pavage Veilleux 7 931.80 \$ avant taxes

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyé du conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics, de retenir les services de Pavage Veilleux pour les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

travaux réparations de pavage intersection chemins des domaines et de la rivière au prix soumis de 7931.80 \$, taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

107-06-2026

7.4 PAIEMENT DE LA FACTURE F26-0143 – EXCAVATION J. NOËL FRANCOEUR

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de ponceau ont été effectués dans le rang 5 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation JNF a transmis la facture numéro F26-0143 datée du 11 mai 2026 pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la facture s'élève à 5 015,14 \$, avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Douglas Beard

Appuyé par Jean-François De Plaen

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro F26-0143 de l'entreprise Excavation JNF, au montant de 5 766,16 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de ponceau effectués dans le rang 5 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-10-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

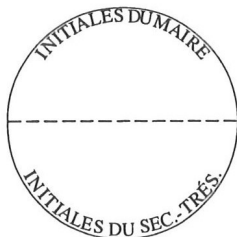
Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

15 demandes de permis (valeur approx. 477 800 \$)

108-06-2026

9.2 ADOPTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 5 739 222



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE

- le règlement no 631 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey prévoit la possibilité d'autoriser, sous certaines conditions, un projet dérogeant aux règlements d'urbanisme ;
- une demande de PPCMOI a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant le lot 5 739 222, situé en zone I-1 (Industriel), visant l'agrandissement d'un bâtiment industriel ;
- le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme et les critères du règlement 631 relatifs à l'intégration architecturale, la mise en valeur du site et l'absence de nuisances pour les propriétés avoisinantes ;
- le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande et formulé une recommandation favorable.

ATTENDU QUE

- le projet d'agrandissement, tel que soumis, ne respecte pas le Règlement de zonage 547, pour la zone I-1, dont la marge avant qui serait de 3 m malgré le règlement de zonage numéro 547 qui mentionne que la marge avant doit être de 10m.

ATTENDU QU'

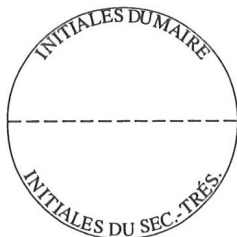
- Une consultation publique a eu lieu le 04 mai 2026 à 19h45 ;
- Aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai prescrit.

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par Mme Mélise Beaulac, appuyé par M. Simon Lauzière et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour l'immeuble situé sur le lot 5 739 222 sur la route 255 pour autoriser l'agrandissement en cours avant avec une marge avant de 3 m malgré le règlement de zonage numéro 547 qui mentionne que la marge avant doit être de 10m.

Le projet est assorti des conditions suivantes, le cas échéant :

- respect des plans et des croquis déposés ;
- l'aire d'attente des camions a été déplacée à l'intérieur de leur clôture ;
- un avis professionnel du MTQ doit être exigé avant l'émission de permis concernant :
 - La distance de l'agrandissement projeté et la route 255 ;
 - Le voyageant et l'accessibilité des portes de garage latéral ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- Le triangle de visibilité ;
- L'efficacité du voyageant et chargement des camions.
- des arbustes doivent être ajoutés en façade de l'agrandissement ;
- le stationnement n'empiète pas dans l'emprise de la rue de l'Église.

109-06-2026

9.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 739 636

Les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée concernant l'immeuble situé au numéro, 647 route 255 (lot 5 739 636 cadastre du Québec) qui est situé dans la zone commercial C-1, et ayant pour objet :

- de permettre une superficie de 111,5 mètres carrés pour un garage privé détaché, alors que le règlement 547 autorise une superficie maximale de 84 mètres carrés.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le *Comité consultatif d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, informant le conseil municipal que la demande devrait être acceptée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre comme annoncé à l'avis publié.

Sur proposition du conseiller M. Jacob Morin, appuyé par Mme Mélise Beaulac, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure comme demandé.

110-06-2026

9.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 740 694

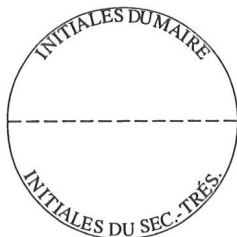
Les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée concernant l'immeuble situé au numéro, 115 rue Thibodeau (lot 5 740 694 cadastre du Québec) qui est situé dans la zone d'îlot déstructuré ID-5, et ayant pour objet :

- de rendre conforme la marge d'implantation latérale minimale d'un garage à 0,70 mètre alors que le règlement 547 exige une marge d'implantation latérale minimale de 1 mètre.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le *Comité consultatif d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, informant le conseil municipal que la demande devrait être acceptée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre comme annoncé à l'avis publié.

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen, appuyé par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure comme demandé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

111-06-2026

9.5 DEMANDE D'APPUI DANS UN DOSSIER CPTAQ – MORCELLEMENT DU LOT 5 739 153

ATTENDU QUE le demandeur sollicite l'appui de la municipalité dans le cadre d'une démarche auprès de la CPTAQ visant à morceler le lot 5 739 153 du cadastre du Québec afin de détacher la résidence de l'exploitation agricole existante ;

ATTENDU QUE la résidence située sur ce lot peut être détachée de l'exploitation agricole sans nuire aux activités de production ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire reconnaître les droits acquis dont bénéficie la résidence, celle-ci ayant été construite antérieurement à l'entrée en vigueur de la LPTAA ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32.1 de la LPTAA, des droits acquis sont reconnus aux propriétaires de terres agricoles désirant aliéner une partie de leur propriété à des fins résidentielles ;

ATTENDU QUE le lot projeté est non desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et qu'il est situé partiellement à l'intérieur d'un corridor riverain ;

ATTENDU QUE le lot projeté respecte les superficies et dimensions minimales prévues au deuxième paragraphe de l'article 32 du Règlement de lotissement no 548-2021 ;

ATTENDU QUE la forme irrégulière du lot projeté est conforme à l'article 35 du Règlement de lotissement no 548-2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

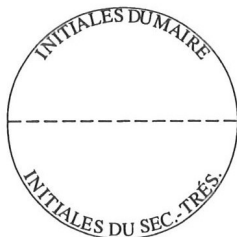
Sur proposition de M. Douglas Beard
Appuyée par M. Jacob Morin

IL EST DÛMENT PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer la demande déposée à la CPTAQ visant le morcellement du lot 5 739 153 du cadastre du Québec.

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

112-06-2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

11.1 CRÉATION PERMANENTE DU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE la résolution no. 88-05-2026 adoptée le 7 mai 2026 prévoyait la création temporaire d'un poste de direction générale adjointe pour une période de six (6) mois ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite plutôt créer ce poste de façon permanente au sein de la structure administrative de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil désire maintenir la nomination de Mme Camille Royer à titre de directrice générale adjointe et trésorière ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite également confirmer la séparation des fonctions de greffier et de trésorier conformément à l'article 179 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MéliSe Beaulac,
appuyé par Jean-François De Plaen,
et résolu à l'unanimité :

DE REMPLACER la résolution no. 88-05-2026 dans son intégralité par la présente résolution ;

DE CRÉER de façon permanente le poste de Directrice générale adjointe (DGA) et trésorière au sein de l'organigramme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ;

DE NOMMER Mme Camille Royer au poste de Directrice générale adjointe et trésorière ;

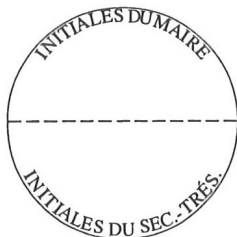
D'ACCORDER à Mme Camille Royer une augmentation salariale de 10 % de son salaire actuel, en reconnaissance des responsabilités accrues et des tâches complémentaires attribuées à ce poste ;

DE CONFIRMER que M. Alexandre Côté occupe les fonctions de directeur général et greffier, sans modification à son traitement actuel.

11.2 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 06 juillet 2026 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Jean-Pierre Courchesne formule diverses questions et reçoit une réponse de la part du maire, M. Mario Lemire.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

113-06-2026

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20H36

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Mario Lemire
Maire

Monsieur Alexandre Côté
Directeur général et greffier